



LOGEMENT INDIVIDUEL

Guide des aides rénovation énergétique

Edition Septembre 2026





Comment utiliser ce guide ?

Pas facile de s'y retrouver dans la jungle des aides ! Mais ce guide est là pour vous aider.

Tous les ans, les aides changent. Il y a de nouveaux dispositifs qui apparaissent et d'autres qui disparaissent. Ce guide, édité par l'ALEC Ouest Essonne, vous permettra d'identifier en un clin d'œil les principales aides à l'échelle locale ou nationale dont vous pourrez bénéficier.

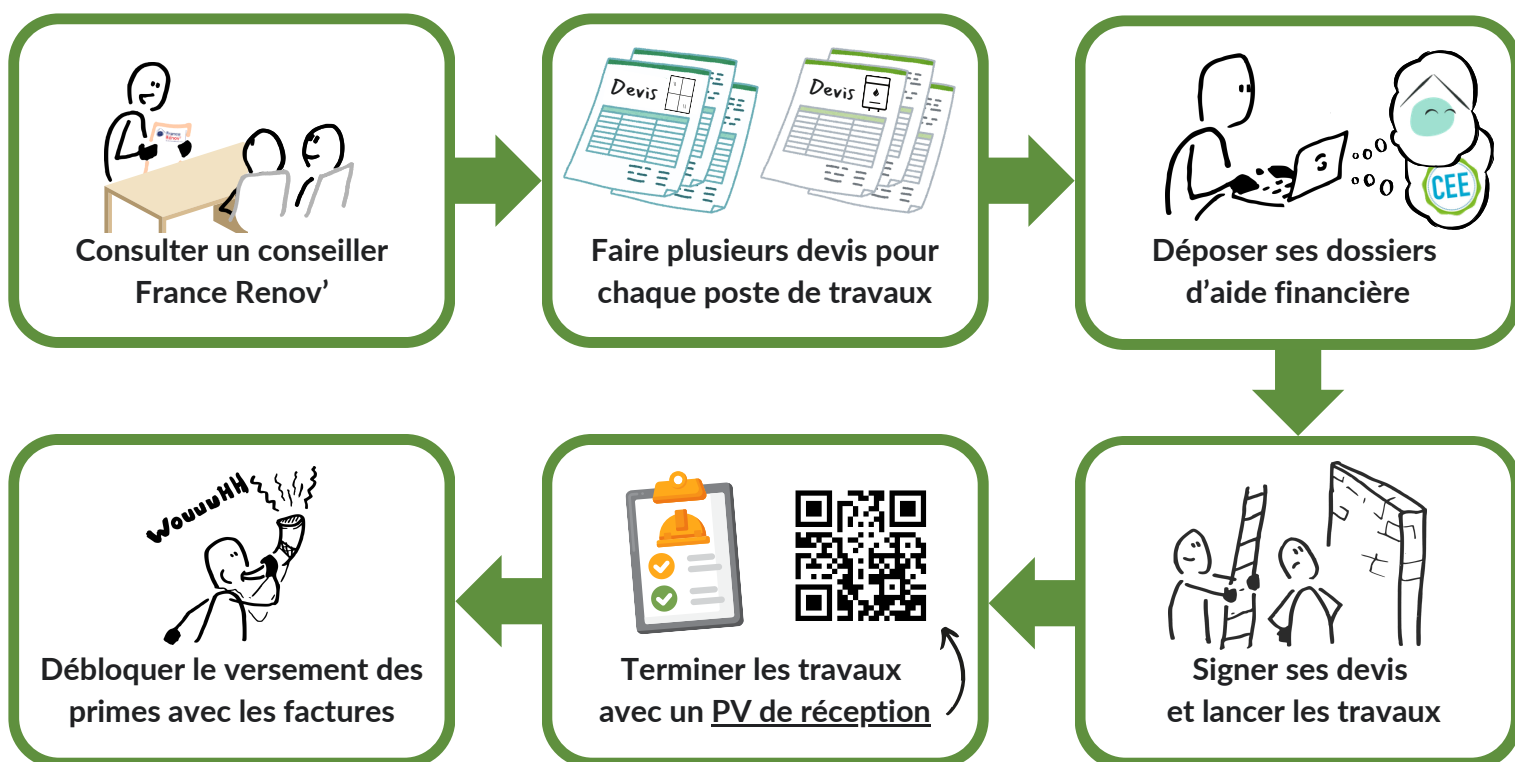
Il est régulièrement mis à jour ; aussi si votre projet tarde à se réaliser, n'hésitez pas à faire un tour sur notre site internet pour y trouver la dernière version.



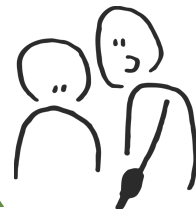
Avis aux amateurs de lecture, une version nationale de 72 pages existe. Elle est disponible sur le site de l'ANAH.



Quelle chronologie ?



Connaitre sa catégorie de revenus



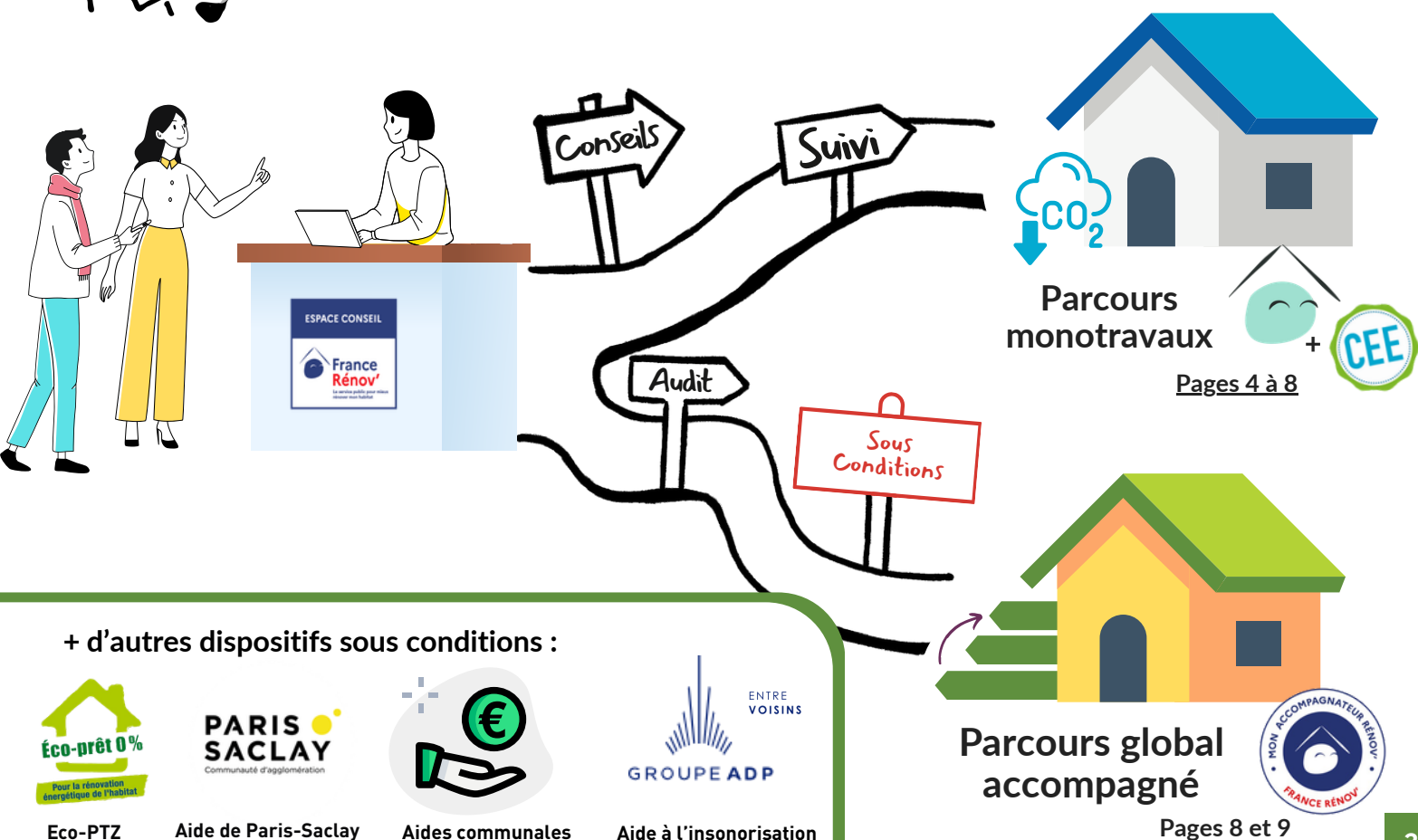
La couleur de votre catégorie de revenu imposable conditionne le montant de certaines aides. Votre revenu fiscal figure sur votre dernier avis d'impôts.

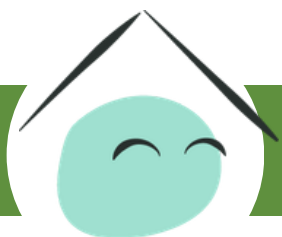
Que vous soyez occupant ou bailleur, ce sont les revenus fiscaux de référence cumulés de tous les habitants du ménage du propriétaire qui sont pris en compte.

NB DE PERSONNES	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
1	≤ 24 031 €	≤ 29 253 €	≤ 40 851 €	> 40 852 €
2	≤ 35 270 €	≤ 42 933 €	≤ 60 051 €	> 60 052 €
3	≤ 42 357 €	≤ 51 564 €	≤ 71 846 €	> 71 847 €
4	≤ 49 455 €	≤ 60 208 €	≤ 84 562 €	> 84 563 €
5	≤ 56 580 €	≤ 68 877 €	≤ 96 817 €	> 96 818 €
par pers. supp.	+ 7 116 €	+ 8 663 €	+ 12 257 €	+ 12 257 €



Comprendre les 2 Parcours possibles





Ma Prime Renov'

Une aide de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat



Le parcours mono-travaux

Dans un objectif de décarbonation du parc de logements, MaPrimeRénov' finance pour les ménages **bailleurs ou occupants** certains lots de travaux de rénovation énergétique pour les logements de plus de 15 ans. On parle de travaux en **monogestes**.

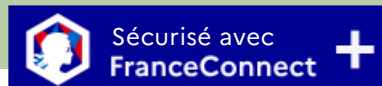
Les ménages aux revenus élevés (rose) sont cependant **exclus** de cette prime



- La liste des principaux travaux et les montants des aides sont disponibles en page 6 de ce guide.
- Les montants des aides par travaux sont forfaitaires mais cumulable avec les CEE ou si plusieurs travaux sont prévus en même temps

Constituez votre dossier **avant le démarrage des travaux** sur france-renov.gouv.fr :

- Votre pièce d'identité
- Votre dernier avis d'imposition
- Le ou les devis pour les travaux de rénovation prévus
- Votre RIB
- Votre taxe foncière ou acte de vente ou promesse synallagmatique de vente ou un appel de fonds du syndic de copropriété



Attention si vous réalisez plusieurs travaux, sur un même logement, il faudra inclure les différents postes dans le même dossier de demande de prime ou attendre que la première prime ait été versée avant de pouvoir en demander une nouvelle.

Pour toute question concernant un dossier de prime en cours, contactez directement MaPrimeRénov'

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel



Les Certificats d'Économie d'Énergie



Une prime des fournisseurs d'énergie

Selon le principe du pollueur-payeur, les vendeurs d'énergie doivent fournir à l'État des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) prouvant qu'ils incitent aux économies d'énergie, sous peine de pénalités.

Pour obtenir ces CEE, ils offrent aux particuliers des primes énergie en échange de factures de travaux de rénovation réalisés par un professionnel. La demande se fait en ligne auprès du fournisseur de votre choix.



Les Démarches

- Avant la signature du devis ouvrir un compte sur le site du fournisseur choisi
- Créer un dossier pour chaque poste de travaux envisagé
- Recevoir une lettre d'engagement par mail
- Signer le devis et réaliser les travaux
- Envoyer le dossier complet
- Recevoir la prime



Dossier complet

- ☐ Le devis
- ☐ La facture acquittée
- ☐ Le certificat RGE de l'artisan
- ☐ L'attestation sur l'honneur de l'artisan
- ☐ L'avis d'impôts pour les ménages de catégories bleu ou jaune

Détail des montants pages 6 et 7

Pas à l'aise numériquement ?



Si vous avez besoin d'aide pour le dépôt de vos dossiers sur internet, votre conseiller France Renov', par l'intermédiaire d'une fiche navette, peut vous orienter vers la Maison France Service la plus proche de chez vous. Ce service pourra vous aider à monter le dossier.



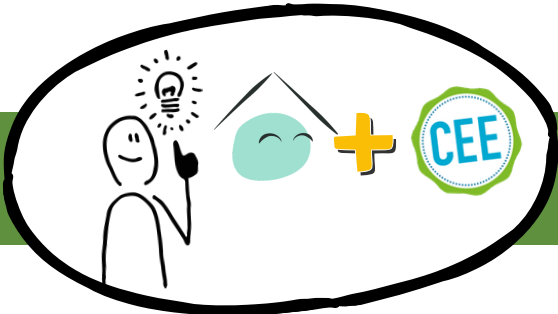


Tableau des montants forfaitaires



Travaux éligibles MaPrimeRenov' monogeste	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
Raccordement à un réseau de chaleur	1200 €	800 €	400 €	0 €
Pompe à chaleur air/eau	5000€	4000 €	3000 €	0 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	11000 €	9000 €	6000 €	0 €
Audit énergétique (hors obligation réglementaire)	500 €	400 €	300 €	0 €
Dépose de cuve à fioul (pas neutralisation)	1200 €	800 €	400 €	0 €



Travaux éligibles CEE cumulables avec MaPrimeRenov' monogeste	TOUTES CATÉGORIES DE REVENUS
Raccordement à un réseau de chaleur	400 à 900 €
Pompe à chaleur air/eau en remplacement d'une chaudière fossile	2500 à 7800 €
Pompe à chaleur air/eau en remplacement autre qu'une chaudière	450 à 1000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique en remplacement d'une chaudière fossile	3000 à 6000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique en remplacement autre qu'une chaudière	500 à 1000 €



Autres travaux éligibles CEE

TOUTES CATÉGORIES DE REVENUS

Pompe à chaleur air/air

250 à 1100 €

Appareil indépendant de chauffage au bois
(Poêle, insert, foyer fermé)

60 à 300 €

Chaudière bois
(Bûches, plaquettes ou granulés)

300 à 2500 €

Système solaire combiné
(et dispositif solaires pour le chauffage)

1000 à 3200 €

Chauffe-eau solaire individuel

100 à 200 €

Chauffe-eau thermodynamique

100 à 130 €

Ventilation simple flux hygroréglable

80 à 500 €

Ventilation double flux

120 à 640 €

Isolation des murs

11 €/m²

Isolation des combles
ou rampants de toiture

11 €/m²

Isolation Toitures terrasses

8 €/m²

Isolation des planchers bas
(plafond du sous-sol)

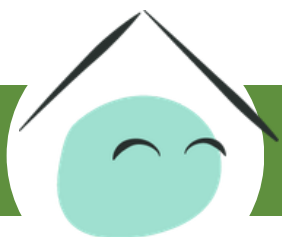
7 €/m²

Remplacement de parois vitrées
(fenêtres et portes-fenêtres)

30 €/m² de vitrage*

*seulement si en remplacement de simple vitrage

Les montants des CEE sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction du vendeur d'énergie choisi, de la superficie du logement, de la performance de l'appareil ou être modifiés.



MaPrime Rénov'

Une aide de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat



Le parcours accompagné

MaPrimeRénov' Parcours accompagné vise à encourager les ménages propriétaires à entreprendre des rénovations ambitieuses, en finançant une part importante de leurs travaux.

Critères à respecter pour un projet éligible



Être propriétaire du logement (occupant ou bailleur)



Recourir à Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)



Être en logement énergivore de plus de 15 ans



Isoler au moins deux postes (Plancher bas, Murs, Plancher haut, Menuiseries)



Gagner au moins 2 classes énergétiques (exemple : passer de E à C)



Ne pas conserver de système gaz, fioul ou charbon



Garantir un renouvellement d'air suffisant après travaux



L'Accompagnateur Rénov' est un professionnel agréé qui réalise l'audit énergétique de votre logement avant le démarrage des travaux et **vous accompagne à la construction du projet.**

Cet accompagnement est **payant mais remboursé jusqu'à 2000€.**

Vous êtes libre dans le choix de l'Accompagnateur Rénov'.
Vous retrouverez la liste complète des MAR agréées pour votre territoire sur le site de France Rénov'



Montants

Ce financement est calculé en pourcentage du coût des travaux selon le tableau ci-dessous :

	Plafond de dépenses (HT)	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
2 sauts de classe (exemple de E à C)	30 000€	80% soit max 24 000€	60% soit max 18 000€	45% soit max 13 500€	10% soit max 3 000€
3 sauts de classe ou plus (exemple de G à D)	40 000€	80% soit max 32 000€	60% soit max 24 000€	45% soit max 18 000€	10% soit max 4 000€
Ecrêtement (TTC) → cumul des aides maximal		100%	90%	80%	50%
Accompagnement MAR	2 000€	100%	80%	40%	20%



Une avance de 30% de la prime pourra être demandée lors du dépôt de la demande.

**Dossier à déposer AVANT
le démarrage des travaux :**

Avec l'aide de son Accompagnateur Renov'



L'ANAH a fixé à 120 000 le nombre de dossiers restant pour 2026 une fois atteint, cette prime ne sera plus disponible avant 2027

L'aide "Rénovation et Adaptation"



Une aide de l'agglomération Paris Saclay

La communauté d'agglomération Paris-Saclay a engagé, depuis plusieurs années, une politique en faveur de l'amélioration de l'habitat. Pour la période 2025-2030, l'agglomération prévoit de poursuivre sa politique, qui repose notamment sur la mise en œuvre de subventions communautaires, complémentaires aux autres aides avec des critères similaires.

Le montant de la prime est identique pour tous les bénéficiaires. Que vous soyez propriétaire d'une maison ou d'un appartement en copropriété souhaitant engager des travaux collectifs, ou monopropriétaire, l'aide s'applique dans les mêmes modalités.

	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
Taux de financement	5%			
Plafond de l'aide	2 000€ (jusqu'à 40 000€ de travaux HT)			

Aide complémentaire

+1800€

pour les ménages occupants

BLEU ou JAUNE

Retrouvez le détail de ce dispositif sur le site de l'agglomération : paris-saclay.com

L'Éco Prêt à Taux Zéro

Un prêt proposé par les banques

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt à taux d'intérêt nul permettant de financer des travaux de rénovation énergétique d'une résidence principale



Les conditions



Tous les propriétaires, occupants ou bailleurs peuvent en bénéficier **sans conditions de ressources**



Votre logement a **plus de 2 ans** et doit être **votre résidence principale** ou celle de votre locataire



Les travaux doivent être réalisés par une entreprise bénéficiant du **label RGE**

Les avantages



Un prêt sans frais de dossier et à **taux zéro** ; **les intérêts sont pris en charge par l'État**



Vous bénéficiez d'une enveloppe dont le plafond dépend des travaux réalisés :

- 7 000 € pour les fenêtres seules
 - 15 000 € pour un poste de travaux
 - 25 000 € pour deux postes de travaux
 - 30 000 € pour trois postes de travaux
 - 50 000 € pour une rénovation globale
- Remboursable en 15 ou 20 ans maximum



S'adresser à une banque munis des **formulaires d'emprunt "emprunteur" et "entreprise" et des devis** (formulaires disponibles sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>)



Exonération de taxe foncière

Les propriétaires, occupants ou bailleurs, d'un logement d'avant 1989 et réalisant des travaux de rénovation énergétique d'**au moins 10 000€** (hors main d'œuvre) peuvent bénéficier d'une exonération de **50% à 100%** de la part communale de la taxe foncière pendant 3 à 5 ans.



Dossier à déposé par courrier auprès du centre des impôts fonciers le plus proche



Verrières-le-Buisson



Liste des communes fournit à titre indicatif et susceptible de changer

Choisir un professionnel pour ses travaux



1 - Faire appel à un artisan **RGE**

Pour pouvoir bénéficier des aides à la rénovation énergétique, il est obligatoire de passer par une ou plusieurs entreprises qualifiées RGE **pour le poste** de travaux envisagé.



Pour trouver une entreprise, l'État via France Renov' met à disposition un annuaire :

<http://france-renov.gouv.fr>



Rubrique “*Les annuaires des professionnels RGE et architectes*” vous pourrez rechercher les artisans RGE **près de chez vous** par type de travaux

2 - Faire plusieurs devis



Pour chaque poste de travaux envisagé, il est fortement recommandé de consulter plusieurs entreprises afin de comparer les prix mais aussi les solutions proposées.

Plus un devis sera clair et détaillé, plus vous éviterez les mauvaises surprises pendant les travaux.

En cas de doute, ou si vous avez une question, demander à votre conseiller France Renov' !





■ Qui sommes-nous ?

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne fournit aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique un conseil technique et financier, neutre, indépendant et gratuit.

■ Comment et pourquoi nous contacter ?

Vous avez un projet de rénovation globale ? Vous avez besoin de conseils sur les techniques, les matériaux, les modes de chauffage ? Ou tout simplement vous ne savez pas par où commencer ?

Vous pouvez contacter un conseiller France Renov' :

- au **01 60 19 10 95** du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30, sauf le jeudi de 9h30 à 13h.
- ou via **notre formulaire** sur **alec-ouest-essonne.fr** (rubrique Prendre contact)

Nous pourrions vous recevoir sur rendez-vous à Orsay, Dourdan ou Briis-sous-Forges.

Retrouvez ces informations et bien d'autres sur le site internet de l'agence : **alec-ouest-essonne.fr**

